

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 28 janvier 2008

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. BAZIN - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : Mme TENENBAUM (pouvoir M.PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - M. ALLAERT (pouvoir M. MILLOT) - Mme MANSAT (pouvoir M. BEKHTAOUI) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD)**Membres absents** :**OBJET****DE LA DELIBERATION****Angle des rues du Faubourg Raines et Hoche - Intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or**

Madame Lemouzy, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 21 mai 2007, le Conseil Municipal a sollicité l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or, pour procéder à l'acquisition d'une propriété située 79, rue du Faubourg Raines, au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine ».

Afin de permettre la réalisation, à terme, d'une opération d'habitat plus conséquente, étendue aux propriétés riveraines et permettant la restructuration de l'îlot, il est proposé de solliciter l'intervention de l'EPFL pour assurer la maîtrise foncière des propriétés concernées.

Il est précisé que les acquisitions interviendraient en fonction des opportunités qui se présenteraient ou par exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de celui-ci à l'établissement.

Conformément aux dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL, il est rappelé que la durée du portage foncier est de quatre ans, renouvelable par deux tranches de deux ans. La participation aux frais de portage est fixée à 2 % par an pour la durée de portage initiale et à 3 % par an pour la période de prolongation éventuelle.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Équipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1° solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local (EPFL) des Collectivités de Côte d'Or pour la maîtrise foncière des propriétés comprises dans l'îlot situé dans l'angle Sud-Est des rues du Faubourg Raines et Hoche, en fonction des opportunités amiables qui se présenteront ou par exercice du droit de préemption urbain, sur délégation de ce droit à l'EPFL, moyennant les montants qui seront déterminés par France Domaine, au titre du volet thématique « Habitat, logement social et recomposition urbaine » ;

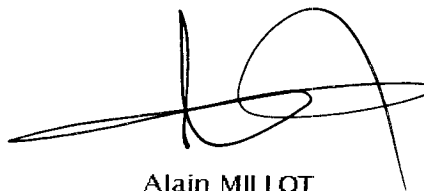
2° prendre l'engagement que la Ville respectera les dispositions du règlement d'intervention de l'EPFL adopté le 25 février 2005 et, notamment, la durée de portage, les conditions financières et la garantie de rachat des biens ;

3° m'autoriser à signer, au nom de la Ville, les conventions opérationnelles correspondantes, qui seront établies par l'EPFL lors de l'acquisition de chaque bien, ainsi que tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 31/01/08



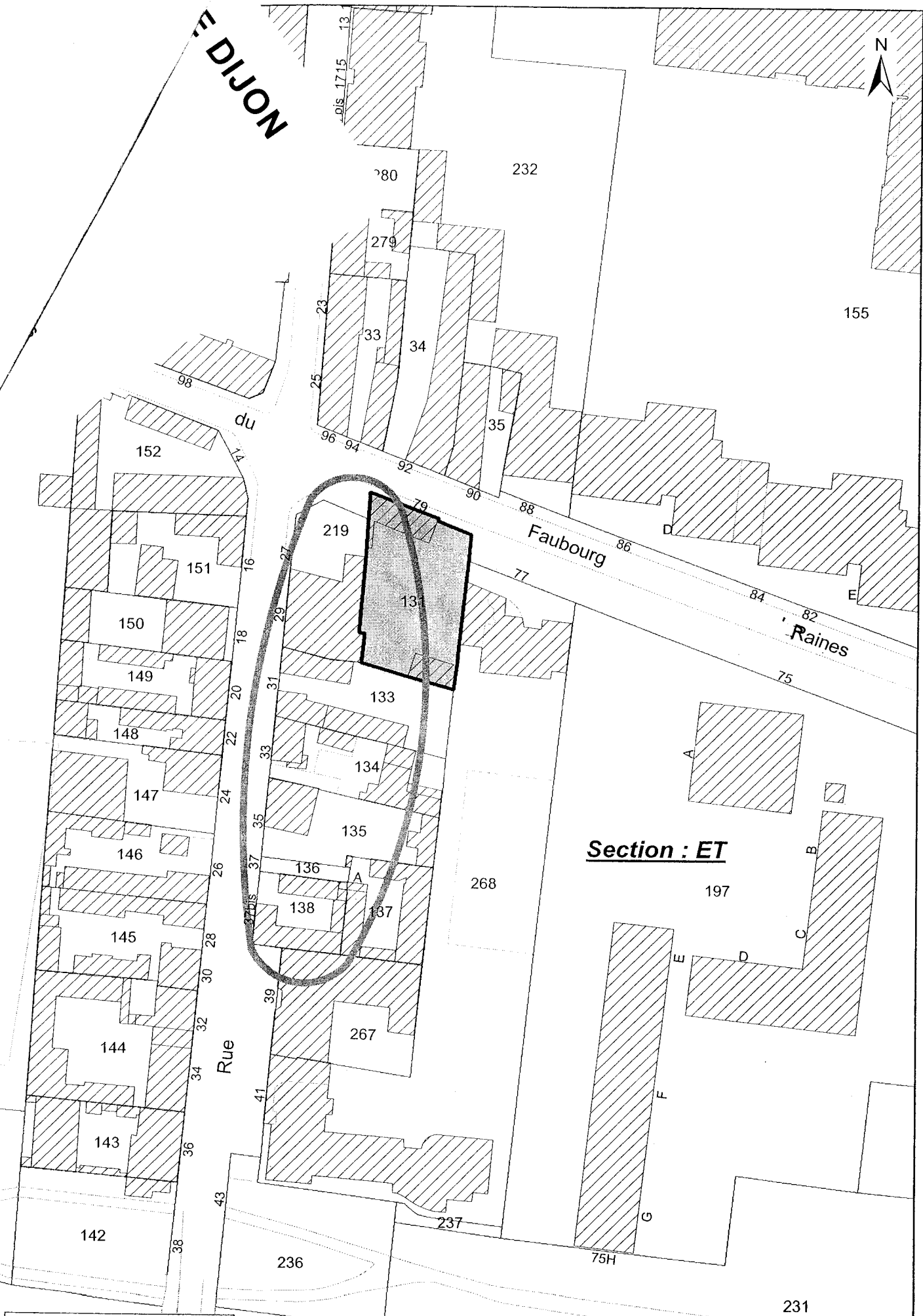
Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

31 JAN 2008



F DIJON



du

Faubourg

Raines

Rue

Section : ET

 Propriété E.P.F.L.

77B

231

75H

237

236

142

143

144

145

146

147

148

149

150

151

152

13

133

134

135

136

137

138

139

140

141

142

280

279

33

34

35

79

90

77

268

137

267

41

43

44

45

232

279

33

34

35

79

90

77

268

137

267

41

43

44

45

232

279

33

34

35

79

90

77

268

137

267

41

43

44

45

232

279

33

34

35

79

90

77

268

137

267

41

43

44

45

232

279

33

34

35

79

90

77

268

137

267

41

43

44

45

232

279

33

34

35

79

90

77

268

137

267

41

43

44

45

232

279

33

34

35

79

90

77

268

137

267

41

43

44

45

155

A

B

C

E

D

F

G

14

16

18

20

22

24

26

28

30

32

34

36

38

40

232

279

33

34

35

79

90

77

268

137

267

41

43

44

45

232

279

33

34

35

79

90

77

268

137

267

41

43

44

45